

## L'ONP, le RIFSEEP et finalement le RIS

En 2012-2013, les directions générales de la Fonction publique (DGAFP) et des Finances publiques (DGFIP) avaient lancé une vaste opération de consolidation des services de traitement des salaires des agents de la Fonction publique. L'outil de cette consolidation était basé essentiellement sur un système informatique unique pour toute la Fonction publique géré par l'organisme national de paie (ONP) sous tutelle de la DGFIP et de la DGAFP.

Dans ce contexte, la DGAC avait l'obligation d'intégrer l'ONP entre 2013 et 2015 comme chaque administration. Trop complexe et très éloigné des autres systèmes de la Fonction publique, ce futur outil ne permettait pas d'intégrer les régimes indemnitaires des personnels DGAC.

C'est pourquoi dans le protocole 2013-2015, contrairement à ce que prétendent certains, seul un GT d'étude du régime indemnitaire était envisagé en vue de le rendre compatible avec l'obligation de mise en œuvre de l'ONP.

**En parallèle FO qui était opposé au projet ONP avait obtenu une revalorisation de toutes les primes (+3.4%) dans le régime actuel.**

Suite aux problèmes rencontrés par le ministère de la Défense avec son nouveau système de paie, au coût exorbitant (600 millions d'euros) et en l'absence de résultat probant, le projet ONP est officiellement arrêté le 4 mars 2014. A l'issue, le GT protocolaire a cessé logiquement toute réflexion sur l'adaptation de notre système indemnitaire.

**Ceux qui prétendent que le projet RIFSEEP était dans le protocole 2013-2015 font un raccourci qui n'a aucun fondement.**

**Début 2015, le décret RIFSEEP est publié dans un contexte de réduction des dépenses publiques.**

Avec ce nouveau cadre réglementaire, un GT (hors protocole) a été initié par l'administration pour étudier la compatibilité de notre régime indemnitaire avec le RIFSEEP.

Dès lors, FO s'est immédiatement opposé à la mise en place du RIFSEEP qui était destructeur pour les régimes indemnitaires DGAC.

FO déplore qu'il n'y ait pas eu d'unité syndicale sur un sujet impactant 50% de la rémunération des personnels et regrette que certains aient validé rapidement le RIFSEEP au niveau interministériel ou exigé l'abrogation du décret sans pour autant avoir une réelle action pour l'obtenir.

FO a immédiatement et jusqu'au bout demandé l'exclusion du RIFSEEP de tous les personnels DGAC tel que le prévoyait l'article 7 du décret en interpellant la Fonction publique et en engageant des actions de grève en 2015.

Après plusieurs mois de pression, FO a obtenu du gouvernement un décret spécifique DGAC pour les corps techniques (RIS) assorti d'une exclusion au RIFSEEP. Pour les corps administratifs, corps interministériels, l'exclusion n'étant pas atteignable, FO a obtenu une prime satellite qui permet d'amoindrir les effets néfastes du RIFSEEP.

**Le RIS permet de garantir et d'améliorer le régime indemnitaire spécifique de tous les personnels techniques.**

**La ténacité de FO, de ses adhérents et sympathisants durant les 18 mois de la lutte contre le RIFSEEP, a permis l'exclusion du RIFSEEP et la création du décret R.I.S qui a été validé par MATIGNON en juillet 2016.**

**Le RIS et la prime satellite permettront de prendre en compte les avancées indemnitaires validées dans le protocole dès le 1 janvier 2017.**

**FO veillera à l'application de toutes les mesures prévues au protocole.**

